



Service Départemental D'Incendie  
et de Secours  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 ABYMES  
☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

### DELIBERATION N°2018/2303-04

Objet : modification du règlement intérieur : création d'un poste de Chef d'Etat-Major.

L'an deux mil dix-huit et le 23 Mars à 09 heures 00, le Bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, président du conseil d'administration, par suite de sa convocation en date du 20 Mars 2018.

Présents	Bureau du Conseil d'Administration du SDIS		
Membres du Bureau			
	Nom	Prénom	Fonction
x	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
x	MAGLOIRE	Claude	3 <sup>ème</sup> Vice -président
x	DAN	Juliana	Membre
Assistaient			
x	Contrôleur Général BAZIR	Gilles	Directeur du SDIS
x	Lieutenant-Colonel TIROLIEN	Alain	Directeur Adjoint par Intérim
x	Lieutenant-colonel BRUDEY	Guillaume	Chef du GFS
x	Madame CHARBONNE	Dominique	Assistante de Direction

**Secrétaire de séance :** Monsieur Claude MAGLOIRE 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du comité technique (CT) en date du 16 mars 2018,

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental de sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) en date du 21 mars 2018,

Vu le rapport de présentation et ses annexes,

Sur le rapport du Président,

### APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Approuve les modifications suivantes de l'organigramme du SDIS :

Modification des Services de la Direction :

L'ensemble des services de la direction (Contrôle de Gestion, SSST, Secrétariat de direction, Communication) est regroupé sous la responsabilité d'un Chef d'Etat-Major, chargé d'en assurer la coordination.

Une fonction cabinet du président sera intégrée à la mission.

Ce poste sera pourvu par un agent du grade de Lieutenant-colonel au minimum. Il correspond à un poste de chef de groupement de service et les indemnités correspondantes seront attribuées au titulaire du poste.

Modification des Groupements Fonctionnels :

**Groupement formation sport :** Un poste de responsable pédagogique, chargé en particulier des formations COD-SR, est créé. Ce poste permettra de développer différents aspects opérationnels :

- La formation sur la sécurité et l'entretien des véhicules opérationnels
- Des ateliers pédagogiques innovants sur les équipements impactant les services de secours lors des « interventions d'urgence sur véhicules »
- Des mises en situations réalistes dans le domaine des accidents de circulation avec véhicules de nouvelle génération.

Article 2 : L'organigramme du SDIS intégré au règlement intérieur et au règlement opérationnel est modifié en conséquence.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

<b>VOTE DU BUREAU CASDIS</b>	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
<b>RESULTAT DE VOTE</b>	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHELY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :